

**67<sup>ème</sup> session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

Novembre 2020 – Banjul, Gambie

POINT 6 – Rapports d'activité des membres de la Commission et des Procédures Spéciales  
*Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits humains*

Interlocutrice : WAMBA Stéphanie, International Service for Human Rights (53)

Monsieur le Rapporteur Spécial, Monsieur le Président, Honorables Commissaires, Etats Parties, Chers délégués,

Merci Monsieur le Rapporteur pour la présentation de votre rapport.

Pour que le système africain des droits humains fonctionne au mieux de ses capacités, les défenseur.es des droits humains doivent être en mesure de partager des opinions et informations cruciales concernant les situations sur le terrain. Cependant, de nombreux défenseur.es ne sont pas en mesure de coopérer en toute sécurité avec le système africain des droits humains.

Nous félicitons le Rapporteur Spécial pour le lancement lors de la 65<sup>ème</sup> session de la note d'orientation et d'information sur les représailles en Afrique. Nous attendons avec impatience la présentation du rapport lors de la 68<sup>ème</sup> session ordinaire et encourageons toutes les parties prenantes à s'engager de manière constructive avec le mandat.

**La Commission et les États doivent faire davantage pour prévenir et garantir les intimidations et les représailles contre ceux qui coopèrent ou cherchent à coopérer avec le système africain des droits humains.**

Monsieur le Rapporteur, les défenseurs ont été en première ligne de la réponse à la pandémie en Afrique. Ils ont fourni des services vitaux, partagé des informations primordiales et coordonné les actions nécessaires au renforcement de la redevabilité et à la recherche de résultats mieux adaptés des politiques. Et pourtant, dans plusieurs pays, la pandémie a été instrumentalisée pour légitimer un large éventail de restrictions injustifiées aux libertés civiles et, dans certains cas, pour empêcher délibérément la société civile de planifier et de mettre en œuvre ses activités. Il s'agit notamment des niveaux de censure sans précédent, des attaques contre des journalistes et des défenseurs des droits humains, des violences par les forces de police pour limiter les critiques ainsi que des violations généralisées du droit à la vie privée.

Il est important que les gouvernements reconnaissent qu'une société civile diversifiée, dynamique et résiliente est plus que jamais nécessaire pour garantir que les mesures d'urgence passent le test de la proportionnalité et de la nécessité.

Enfin, ISHR mène actuellement une étude sur l'impact sur la société civile des mesures prises pour combattre le COVID 19 dans trois pays d'Afrique que sont la Côte d'Ivoire, le Niger et la Sierra Leone. Cette étude démontre notamment une recrudescence de l'interdiction des rassemblements, des restrictions à la liberté de circulation ou encore la censure entravant la liberté d'expression. Ce rapport vous sera transmis et nous en appelons à votre mandat de

porter une attention particulière aux restrictions accrues auxquelles font face les défenseurs pour mener à bien leur travail durant cette crise sanitaire.

Je vous remercie.